

APPENDICE "EAND-72"

PETRO-CANADA INTERNATIONAL ASSISTANCE CORPORATION
 LA CORPORATION PETRO-CANADA POUR L'ASSISTANCE INTERNATIONALE



Ottawa, le 5 mai, 1983

Cher monsieur Prud'homme,

J'ai appris hier que Monsieur Ron Stewart et Monsieur Donald Munro, membres de votre comité parlementaire, ont posé des questions concernant les activités de la Corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale (PCI). En tant que président du conseil, j'aimerais vous transmettre par l'entremise de cette lettre quelques renseignements préliminaires sur cette corporation. Je me ferai un devoir de vous fournir, à vous et aux membres de votre comité, des copies de notre premier rapport annuel qui sera complété dans les prochaines semaines.

PCI a été créé au début de l'année 1982 en tant que filiale à part entière de Petro-Canada et agit directement en tant que fournisseur d'aide canadienne aux pays en voie de développement, afin de promouvoir la découverte de sources nouvelles de pétrole et de gaz qui pourront réduire leur dépendance à l'égard du pétrole importé. Les fonds de PCI font partie de l'aide publique au développement accordée par le Canada, et figurent dans le budget de dépenses du Ministre de l'Energie, des Mines et des Ressources, soumis à l'approbation du Parlement. De plus, la corporation répond devant le Parlement par l'entremise de ce même ministre.

La corporation est une initiative unique tant sur la scène canadienne qu'internationale. Du point de vue de son fonctionnement, PCI, à titre de filiale à part

M. Marcel Prud'homme,
 Président,

Comité permanent des Affaires extérieures
 et de la Défense nationale,

Pièce 265,

Edifice de l'ouest,

Chambres des Communes,

O T T A W A